



LIVRET DE PRESENTATION DU BILAN DE COMPETENCES

2026

**PARCOURS
ADAPTE**



Bilan de Compétences – Parcours adapté

1. Présentation du Bilan de Compétences

Le bilan de compétences – parcours adapté est un dispositif d'accompagnement individuel renforcé, destiné aux personnes dont la situation nécessite des modalités spécifiques d'accompagnement, notamment en lien avec une problématique de santé ou de handicap, visible ou invisible.

Il a pour objectif de permettre au bénéficiaire d'analyser sa situation professionnelle au regard de son parcours, de ses compétences, de ses ressources et de ses contraintes, afin de définir un projet professionnel réaliste, sécurisé et compatible avec sa situation actuelle.

Cette démarche se déroule dans un cadre strictement confidentiel. La synthèse remise en fin de bilan est la propriété exclusive du bénéficiaire.

2. Cadre légal et réglementaire

Le bilan de compétences – parcours adapté est réalisé conformément aux dispositions des articles L6313-10 et suivants du Code du travail.

Il respecte le cadre réglementaire du bilan de compétences et comprend trois phases réalisées sous la conduite du prestataire. Les modalités et le volume d'accompagnement sont ajustés afin de sécuriser le parcours du bénéficiaire.

3. Objectifs du Bilan de Compétences

L'objectif du parcours adapté est de permettre au bénéficiaire de :

- Faire un état des lieux de sa situation actuelle au regard de ses problématiques de santé et/ou de handicap ;
- Évaluer les prérequis à l'insertion ou au maintien dans l'emploi (comportement professionnel, capacités d'apprentissage, rythme, fatigabilité, organisation) ;
- Identifier ses besoins d'accompagnement et les outils de compensation nécessaires ;
- Faire le point sur ses compétences, ses domaines d'expertise et ses ressources mobilisables ;
- Repérer ses atouts et identifier les points de vigilance, notamment en lien avec sa situation de santé ;
- Valoriser son parcours, ses compétences et sa candidature au regard de sa situation actuelle ;

-
- Élaborer un projet professionnel réaliste, compatible avec ses capacités et les exigences des environnements professionnels visés ;
 - Définir, le cas échéant, un projet de formation et un plan d'actions opérationnel.

4. Public concerné

Le bilan de compétences – parcours adapté s'adresse à toute personne souhaitant bénéficier d'un accompagnement renforcé, notamment en raison d'une situation de handicap ou de problématique de santé ayant un impact sur son parcours professionnel.

Le choix de ce parcours est réalisé à l'issue de l'entretien préalable, en fonction des besoins identifiés et de l'adéquation de la prestation avec la situation du bénéficiaire.

5. Déroulement du Bilan de Compétences

La démarche comprend trois phases sous la conduite du prestataire. Le temps consacré à chaque phase est variable selon les actions conduites pour répondre au besoin de la personne.

- **Une phase préliminaire** qui a pour objet de confirmer l'engagement du bénéficiaire dans sa démarche ; définir et analyser la nature de ses besoins ; l'informer des conditions de déroulement du bilan de compétences, ainsi que des méthodes et techniques mises en œuvre.
- **Une phase d'investigation** permettant au bénéficiaire d'analyser ses motivations et intérêts professionnels et personnels ; d'identifier ses compétences et aptitudes professionnelles et personnelles et, le cas échéant, d'évaluer ses connaissances générales ; de déterminer ses possibilités d'évolution professionnelle.
- **Une phase de conclusion** qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de prendre connaissance des résultats détaillés de la phase d'investigation ; recenser les facteurs susceptibles de favoriser ou non la réalisation d'un projet professionnel et, le cas échéant, d'un projet de formation ; prévoir, le cas échéant, les principales étapes de la mise en œuvre de ce projet.

Durant les trois phases du bilan de compétences, les actions doivent être menées de façon individuelle.

La phase de conclusion se termine par une présentation au bénéficiaire des enseignements du bilan de compétences.

Tout au long du bilan de compétences, 6 grands thèmes seront abordés :

1. **Analyse du parcours professionnel et personnel** : Entretien d'accueil approfondi, analyse du parcours, ligne de vie, expériences professionnelles et extra-professionnelles, compétences, aptitudes, qualités, ressources mobilisables et premières pistes de réflexion.
2. **Exploration de l'auto-évaluation et du fonctionnement personnel** : Identification des valeurs au travail, des sources de motivation, des conditions de travail favorables, des intérêts professionnels, des contraintes et des points de vigilance, notamment en lien avec la situation de santé ou de handicap.
3. **Construction de méthodes de collecte d'information adaptées** : Élaboration du portrait professionnel, identification des compétences transférables, exploration de scénarios professionnels, enquêtes ciblées et recherches documentaires adaptées aux capacités et au rythme du bénéficiaire.
4. **Analyse et mise en perspective des informations collectées** : Analyse des écarts entre les compétences actuelles, les contraintes identifiées et les exigences des projets envisagés, ajustement des axes de réflexion.
5. **Analyse des cibles professionnelles et élaboration du plan d'actions** : Sécurisation des choix professionnels, identification des leviers et des freins, définition des étapes de mise en œuvre du projet et, le cas échéant, des besoins en formation ou en compensation.
6. **Restitution du bilan et formalisation de la synthèse** : Retour sur la démarche engagée, validation du projet professionnel et remise de la synthèse écrite, conforme au cadre réglementaire.

6. Durée du Bilan de Compétences

La durée du bilan de compétences – parcours adapté est de **20 heures d'accompagnement en présentiel**, complétées par **4 heures de travail personnel guidé**.

Le bilan est réalisé sur une période estimée entre **10 et 14 semaines**, selon les besoins du bénéficiaire et le rythme retenu.

7. Méthodes et outils mobilisés

L'accompagnement repose sur une méthodologie progressive et sécurisante, s'appuyant notamment sur :

- Des entretiens individuels approfondis ;
- Des outils d'analyse du parcours, des compétences et du fonctionnement personnel ;
- Des outils d'auto-évaluation adaptés ;
- Des référentiels métiers et compétences ;
- Des recherches documentaires et enquêtes ciblées ;
- L'élaboration de scénarios professionnels et de plans d'action personnalisés.

Les méthodes, outils et supports sont adaptés en fonction des besoins spécifiques du bénéficiaire.

8. Modalités d'évaluation

L'évaluation du bilan de compétences s'effectue tout au long de l'accompagnement, à travers :

- Des échanges réguliers permettant de valider l'avancement de la réflexion ;
- L'analyse de la cohérence entre les compétences identifiées, les contraintes et les projets envisagés ;
- La formalisation d'un projet professionnel argumenté et réaliste ;
- La remise d'une synthèse écrite conforme au cadre réglementaire

9. Modalités et délais d'accès

L'accès au bilan de compétences – **parcours adapté** se fait après un **entretien préalable gratuit et sans engagement**, permettant d'analyser la demande, d'identifier les besoins spécifiques et de vérifier l'adéquation de la prestation.

Le choix du parcours classique ou d'un parcours adapté est réalisé à l'issue de l'entretien préalable, en fonction des besoins identifiés.

Le délai moyen d'accès à la prestation est de 7 à 15 jours après validation du financement et contractualisation, dans le respect des délais légaux en vigueur.

10. Modalités pratiques de réalisation du bilan

Le bilan de compétences peut être réalisé :

- En présentiel ;
- En visioconférence.

Les rendez-vous en présentiel se déroulent dans des bureaux professionnels situés à Lyon, au sein d'espaces de coworking ou de centres d'affaires, accessibles aux personnes à mobilité réduite. L'adresse précise est communiquée au bénéficiaire lors de la planification des rendez-vous.

Accueil du lundi au vendredi de 9h à 18h (sur RV uniquement)

11. Accessibilité aux personnes en situation de handicap

La prestation de bilan de compétences – **parcours adapté** est accessible aux personnes en situation de handicap.

Un entretien préalable permet d'identifier les besoins spécifiques du bénéficiaire et d'adapter, si nécessaire, les modalités d'accompagnement (rythme, supports, modalités à distance, organisation des séances).

Les locaux utilisés pour les rendez-vous en présentiel sont adaptés à l'accueil des personnes à mobilité réduite.

12. Tarifs et financements

Le coût du bilan de compétences – **parcours adapté** est compris entre **2 000 € et 2 500€**, selon les modalités retenues et la situation du bénéficiaire. Le tarif du bilan de compétences varie en fonction des modalités retenues, notamment la répartition entre temps d'échange et travail personnel, ainsi que les modalités de réalisation (présentiel et/ou distanciel).

Le bilan de compétences peut, le cas échéant, être financé par le Compte Personnel de Formation (CPF), sous réserve de l'éligibilité de la prestation et des conditions en vigueur.

Un devis personnalisé est établi à l'issue de l'entretien préalable.

Contact

Magali DESROCHES

Coach consultante certifiée
Spécialisée en Bilan de compétence

 06.63.53.56.39

 mdesroches@projethelixis.com

 www.projethelixis.com

